



Plan Qualité de l'Air - Restrictions de circulation poids lourds, autobus et autocars

Réduire la pollution liée aux véhicules lourds



Objectif

Interdire la circulation des véhicules lourds les plus polluants que sont les poids lourds, autobus et autocars, sur l'ensemble du territoire hors boulevard périphérique, hors bois, 7j/7.

Calendrier

Dès juillet 2015 pour les plus anciens (classe 1* : Essence et diesel, véhicules immatriculés avant le 01/10/2001)

Le parc de poids lourds est probablement le parc motorisé le plus jeune parmi ceux circulant à Paris. Ce sont des véhicules qui parcourent beaucoup de kilomètres et sont donc renouvelés plus régulièrement que les véhicules particuliers. A titre d'exemple, seuls 1% des autocars bénéficiaires du Pass Autocar sont Euro 2 et donc classés 1*. En ce qui concerne le parc de bus de la RATP circulant sur le territoire parisien, 758 seraient Euro 2, ce qui correspond à 17% de leur parc en Ile de France, mais la plupart sont équipé d'un filtre à particules et donc surclassés.

Néanmoins, les véhicules lourds de classe 1* circulant dans Paris sont particulièrement polluants, c'est pourquoi une action ciblant ces véhicules est particulièrement urgente.



Classes de véhicules :

Poids Lourds (PL)

Classe 1 * : Véhicule essence ou diesel pré-euro, euro 0, euro 1 ou euro 2 (mis en service avant le 1er octobre 2001).

Classe 2 * : Véhicule diesel euro 3 (mis en service avant le 1er octobre 2006).

Classe 4 * : Véhicule essence ou diesel euro 4 (mis en service avant le 1er octobre 2009).

